

CABINET D'AUDIT COLSON

SARL au capital de 15 000 €

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON

PA DU PRE MOINOT – RUE DES MINIERES - BP 30074 - 52102 SAINT-DIZIER CEDEX TEL: 03.25.06.53.90 - FAX: 03.25.06.53.98

AFPAN « L'OR VERT »

Siège social : 2A Place Auguste Lebon

52220 MONTIER-EN-DER

-:-

EXERCICE 2018

(du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

AFPAN « L'OR VERT »
Siège social : 2A Place Auguste Lebon
52220 MONTIER-EN-DER

-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFPAN « L'OR VERT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AFPAN « L'OR VERT » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association AFPAN « L'OR VERT » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 15 Février 2019

Le Commissaire aux comptes

Arnaud COLSON

Cabinet d'Audit COLSON

SARL au capital de 15 000 €

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Dijon

PA du Pré Moinot - BP 74

52102 SAINT DIZIER

480 381 524 - RCS Saint Dizier

Tél 03 25 06 53 90 - Fax 03 25 06 53 98

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	335	335			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 894	15 877	1 017	3 017	- 2 000
Autres immobilisations corporelles	26 677	23 174	3 504	2 620	884
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	43 906	39 386	4 520	5 637	- 1 117
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	10 214	5 536	4 678	6 048	- 1 370
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	92 584		92 584	83 309	9 275
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				690	- 690
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	4 464		4 464	61	4 403
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	176 184		176 184	189 624	- 13 440
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	283 447	5 536	277 911	279 731	- 1 820
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	327 353	44 922	282 432	285 368	- 2 936

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	201 583	194 434	7 149
Résultat de l'exercice	-8 375	7 149	- 15 524
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	193 208	201 583	- 8 375
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	32 163	29 267	2 896
TOTAL (III)	32 163	29 267	2 896
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 019	19 112	1 907
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	11 922	10 822	1 100
. Organismes sociaux	13 282	22 064	- 8 782
. Etat, impôts sur les bénéfices	13	4	9
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 464	2 130	334
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	560		560
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	7 800	386	7 414
TOTAL (IV)	57 061	54 519	2 542
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	282 432	285 368	- 2 936

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	18 207		18 207	19 397	- 1 190	-6,13
Production vendue biens						
Production vendue services	450 588		450 588	451 842	- 1 254	-0,28
Chiffres d'affaires Nets	468 795		468 795	471 239	- 2 444	-0,52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			251 559	245 779	5 780	2,35
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			7 020	3 213	3 807	118,49
Autres produits			8 831	9 527	- 696	-7,31
Total des produits d'exploitation (I)			736 204	729 758	6 446	0,88
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			9 227	11 911	- 2 684	-22,53
Variation de stock (marchandises)			8	-3 742	3 750	100,21
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			536 374	536 052	322	0,06
Impôts, taxes et versements assimilés			2 662	2 368	294	12,42
Salaires et traitements			132 542	117 893	14 649	12,43
Charges sociales			44 879	39 709	5 170	13,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 933	4 543	390	8,58
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 362	1 904	- 542	-28,47
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			9 970	7 515	2 455	32,67
Total des charges d'exploitation (II)			741 957	718 152	23 805	3,31
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-5 753	11 606	- 17 359	149,57
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			752	645	107	16,59
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			752	645	107	16,59
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			752	645	107	16,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-5 001	12 251	- 17 252	140,82

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	464	782	- 318	-40,66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1		1	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 896	4 316	- 1 420	-32,90
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 361	5 098	- 1 737	-34,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 361	-5 098	1 737	34,07
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	13	4	9	225,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	736 956	730 403	6 553	0,90
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	745 331	723 254	22 077	3,05
RESULTAT NET	-8 375	7 149	- 15 524	217,15
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

AFPAN

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 282 431,67 E.

Le résultat net comptable est une perte de 8 374,74 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/02/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 43 906 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	335			335
Immobilisations corporelles	41 747	3 817	1 993	43 571
Immobilisations financières				
TOTAL	42 082	3 817	1 993	43 906

Amortissements et provisions d'actif = 39 386 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	335			335
Immobilisations corporelles	36 110	4 933	1 993	39 051
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	36 445	4 933	1 993	39 386

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	335	335	0	1 ans
Matériel industriel	8 407	8 407	0	de 3 à 4 ans
Outillage industriel	4 487	4 487	0	3 ans
Matériels d'exposition (écrans)	4 000	2 983	1 017	2 ans
Matériel de transport	9 700	9 700	0	4 ans
Matériel de bureau et informatique	11 608	8 104	3 504	de 1 à 5 ans
Mobilier	5 370	5 370	0	de 5 à 10 ans
TOTAL	43 906	39 386	4 520	

Etat des créances = 97 049 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	97 049	97 049	
TOTAL	97 049	97 049	

Provisions pour dépréciation = 5 536 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	4 174	1 362			5 536
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	4 174	1 362			5 536

Produits à recevoir par postes du bilan = 87 248 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	82 784
Autres créances	4 464
Disponibilités	
TOTAL	87 248

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 32 163 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	29 267	2 896			32 163
TOTAL	29 267	2 896			32 163

Etat des dettes = 57 061 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 019	21 019		
Dettes fiscales & sociales	27 681	27 681		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	560	560		
Produits constatés d'avance	7 800	7 800		
TOTAL	57 061	57 061		

Charges à payer par postes du bilan = 35 304 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 793
Dettes fiscales & sociales	18 951
Autres dettes	560
TOTAL	35 304

Produits constatés d'avance = 7 800 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 87 248 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients prod a recevoir(418100)	
CONSEIL DEP DE LA MARNE	5 000
REGION GRAND EST	66 050
PARTENARIATS PRIVES	3 000
PRESTATION STORENGY	1 500
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	7 234
TOTAL	82 784

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits a recevoir(468700)	
AIDE PREMIERE EMBAUCHE MATHILDE	594
TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION	3 870
TOTAL	4 464

Charges à payer = 35 304 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn fact non parvenues(408100)	
DIRLAND TELECOM	150
FRAIS POSTAUX	772
AGESSA-GUSO-MAISON DES ARTISTES	8
FRAIS D'ACTES	50
ACHAT MATERIEL	251
TRANSPORT FESTIVAL	2 200
DROIT D'AUTEURS ET AUTRES	250
EDF FESTIVAL	600
HONORAIRES	6 630
PRESTATION DE SERVICE	4 800
MAINTENANCE	82
TOTAL	15 793

Dettes fiscales et sociales	Montant
Cp a payer(428200)	10 672
Personnel autres charges(428600)	1 250
Ch soc/cp a payer(438200)	4 565
Etat charges a payer(448600)	
UNIFORMATION 2018	2 464
TOTAL	18 951

Autres dettes	Montant
Clients avoirs a etablir(419800)	
PARTICIPATION STAND FESTIVAL	560
TOTAL	560

Produits constatés d'avance = 7 800 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	
DRAC PAG	7 800
TOTAL	7 800